ASSOCIATION ABCD

Aide, Soins et prises en charge

210 rue de Dunkerque
BP 98
62502 SAINT-OMER CEDEX

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2019

SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
Inscrite sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes,
rattachée à la Compagnie Régionale de DOUAI

ASSOCIES GERANTS

Jean-François DARROUSEZ
Arnaud DHAUSSY
Marc DUBOIS
Benoît VANDERSCHELDEN

ASSOCIÉS

Hervé JOORIS
Christophe LEWANDOWSKI

AEQUITAS AUDIT
9 rue Delesalle
P.A. du Pré Catelan
59110 LA MADELEINE LEZ LILLE

Tél. 03.20.74.64.40
Courriel : audit@aequitas.fr

SARL au capital de 619 260 € – RCS LILLE METROPOLE B 046 350 088

www.aequitas.fr

Pour le
DÉVELOPPEMENT DURABLE
de votre entreprise®

membre du réseau abcsoluce

ASSOCIATION ABCD

Aide, Soins et prises en charge

210 rue de Dunkerque
BP 98
62502 SAINT-OMER CEDEX

-o0o-

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2019

AEQUITAS AUDIT

Associés Gérants
Jean-François DARROUSEZ
Arnaud DHAUSSY
Marc DUBOIS
Benoît VANDERSCHELDEN

Associés
Hervé JOORIS
Christophe LEWANDOWSKI

SOCIÉTÉ DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
Inscrite sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes, rattachée à la CRCC de Douai

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'Assemblée générale de l'Association A.B.C.D.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association A.B.C.D. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 4 juin 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Pour le DÉVELOPPEMENT DURABLE de votre entreprise®

9, rue Delesalle
PA du pré Catelan
59110 LA MADELEINE LEZ LILLE
Tél. : 03 20 74 64 40
Courriel : audit@aequitas.fr

Marqueur de réussite !
www.aequitas.fr
blog.aequitas.fr

MEMBRE DU CERCLE LOUVRE-LENS
L'ENTREPRISE ENGAGÉE POUR L'AVENIR DU MUSÉE ET DU TERRITOIRE

SARL AEQUITAS AUDIT, SARL au capital de 619 260 euros - RCS LILLE Métropole B 046 350 088 - SIRET 046 350 088 00103 - ID TVA CEE FR 00 046 350 088

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les paragraphes « Analyse du résultat » et « RESULTATS 2019 » de l'annexe relatifs à la présentation des résultats comptables et administratifs des différents établissements par section analytique.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Trésorier Général arrêté le 4 juin 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Association. S'agissant des évènements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à La Madeleine, le 7 septembre 2020

Pour AEQUITAS AUDIT

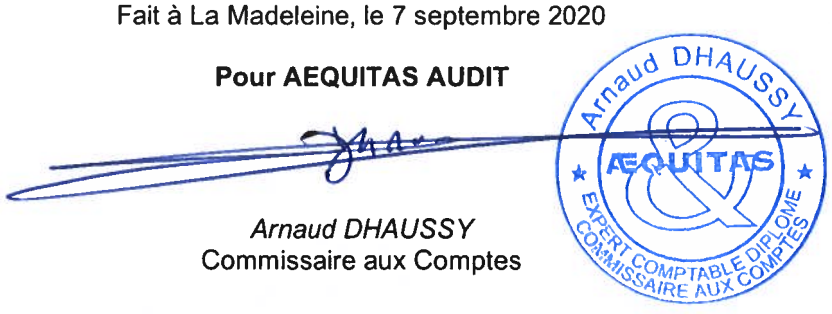

Arnaud DHAUSSY
Commissaire aux Comptes

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 31/12/2019	Net au 31/12/2018
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	63 026	61 569	1 457	6 394
Immobilisations corporelles	2 529 333	1 810 083	719 250	787 191
Immobilisations financières	25 170		25 170	26 945
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**2 617 530**	**1 871 652**	**745 877**	**820 530**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours (autres que marchandises)				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	2 435		2 435	435
Créances				
Usagers et comptes rattachés	376	376		385
Autres	133 935		133 935	181 471
Valeurs mobilières de placement	85 312		85 312	
Disponibilités (autres que caisse)	1 945 401		1 945 401	1 572 159
Caisse	1 870		1 870	1 950
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**2 169 329**	**376**	**2 168 953**	**1 756 400**
REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	48 220		48 220	54 766
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Autres comptes de régularisation				
TOTAL REGULARISATION	**48 220**		**48 220**	**54 766**
TOTAL GENERAL	**4 835 079**	**1 872 028**	**2 963 050**	**2 631 696**

Legs nets à réaliser :		
acceptés par les organes statutairements compétents		
autorisés par l'organisme de tutelle		
Dons en nature restant à vendre :		

Bilan passif

	au 31/12/2019	au 31/12/2018
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise	297 070	297 070
Ecarts de réévaluation		
Réserves	1 090 340	1 026 137
Résultat de l'exercice	**-119 359**	**354 429**
Report à nouveau	-17 079	-87 500
SOUS-TOTAL : SITUATION NETTE	**1 250 972**	**1 590 135**
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise	220 406	602
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
Subventions d'investissement	818	2 386
Provisions réglementées	243 860	26 194
Droits des propriétaires (Commodat)		
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS	**1 716 056**	**1 619 317**
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**25 000**	
FONDS DEDIES	**237 704**	**14 952**
DETTES		
Emprunts et dettes assimilées	81 228	109 862
Avances et commandes reçues sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	239 266	221 610
Autres	663 795	665 954
TOTAL DETTES	**984 290**	**997 427**
Produits constatés d'avance		
TOTAL GENERAL	**2 963 050**	**2 631 696**

(1) Dont à plus d'un an (a)	60 437
Dont à moins d'un an (a)	923 852
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	
(3) Dont emprunts participatifs	
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours	

Compte de résultat

	Exercice N 31/12/2019	Exercice N-1 31/12/2018
PRODUITS D'EXPLOITATION (hors taxes)		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens et services)		385
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	1 617	122 047
Cotisations		
Autres produits	5 499 723	5 226 515
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	**5 501 341**	**5 348 946**
CHARGES D'EXPLOITATION (hors taxes)		
Achats de marchandises		
Variation des stocks (marchandises)		
Achats d'approvisionnements		
Variation des stocks (approvisionnements)		
Autres charges externes	1 225 566	1 245 241
Impôts, taxes et versements assimilés	267 884	206 783
Rémunérations du personnel	2 345 646	2 260 284
Charges sociales	1 131 213	1 098 393
Dotations aux amortissements	156 276	176 639
Subventions accordées par l'association		
Autres charges	21 823	4 924
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	**5 148 408**	**4 992 264**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**352 933**	**356 682**
PRODUITS FINANCIERS	**2 430**	**594**
CHARGES FINANCIERES	**5 304**	**5 701**
PRODUITS EXCEPTIONNELS	**9 743**	**20 324**
CHARGES EXCEPTIONNELLES	**256 408**	**16 721**
IMPOTS SUR LES BENEFICES		
REPORT DE RESSOURCES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS		**14 203**
ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES	**222 752**	**14 952**
EXCEDENT OU DEFICIT	**-119 359**	**354 429**

Ressources	
Bénévolat	12 400
Prestations en nature	
Dons en nature	
Total	**12 400**
Emplois	
Secours en nature	
Mise à disposition gratuite de biens et services	
Prestations	
Personnel bénévole	12 400
Total	**12 400**

Annexe

Arnaud DHAUSSY
AEQUITAS
EXPERT COMPTABLE DIPLOMÉ
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : A B C D

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019, dont le total est de 2 963 050 Euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un déficit de 119 359 Euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 04/06/2020 par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2019 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du plan comptable du secteur Application des règlements 99-01 et 99-03, de l'avis CNC du 4 mai 2007 (instruction DGAS/5B du 25 janvier 2005, instruction DGAS/5B du 17 août 2007 mise à jour le 29 février 2008).
Les dispositions contradictoires au PCG dont les retraitements ont été effectués sont les suivantes :
- Conformément au nouveau plan comptable associatif, les subventions allouées et non consommées à la clôture de l'exercice sont portées, au passif du bilan, sous la rubrique « Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement ». Elles figurent dans les produits et font l'objet d'une « Provision pour engagements à réaliser sur subventions attribuées », incluse dans les charges de fonctionnement. L'exercice suivant, une « Reprise des subventions non utilisées au titre des exercices antérieurs » est effectuée. Cette reprise est comprise dans les produits de fonctionnement.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Terrains et aménagements : non amortissable
* Constructions : 10 à 50 ans
* Agencements des constructions : 10 à 20 ans
* Installations techniques : 5 à 10 ans
* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
* Matériel de transport : 4 à 5 ans
* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
* Matériel informatique : 3 ans
* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.
L'association pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Engagement de retraite

La convention collective de l'association prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 0,77 %
- Taux de croissance des salaires : 1 %
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux de rotation du personnel : 0 %
- Table de taux de mortalité : INSEE 2018

Autres éléments significatifs

Un contentieux prud'homal était en cours à la clôture précédente, la partie adverse avait fait appel et aucune provision n'avait été constituée compte tenu de la décision en première instance. Le tribunal a, depuis, condamné l'association. Les indemnités ont été constatées au résultat d'exploitation.

Un nouveau contentieux prud'homal s'est ouvert en 2019. Compte tenu de l'incertitude quant à l'aboutissement favorable de ce litige, une provision exceptionnelle a été constatée à hauteur de 25 000 €.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement	26 735			26 735
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	47 727		11 435	36 291
Immobilisations incorporelles	**74 462**		**11 435**	**63 026**
- Terrains	46 849			46 849
- Constructions sur sol propre	651 622			651 622
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	98 267			98 267
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	105 700	709		106 409
- Installations générales, agencements aménagements divers	742 983	5 465		748 448
- Matériel de transport	225 246	18 020	17 492	225 774
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	666 245	42 833	27 735	594 973
- Emballages récupérables et divers		1 796	45 752	42 414
- Immobilisations corporelles en cours		10 576		10 576
- Avances et acomptes		4 000		4 000
Immobilisations corporelles	**2 536 913**	**83 399**	**90 979**	**2 529 333**
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	40			40
- Prêts et autres immobilisations financières	26 905	4 167	5 942	25 130
Immobilisations financières	**26 945**	**4 167**	**5 942**	**25 170**
ACTIF IMMOBILISE	**2 638 320**	**87 566**	**108 356**	**2 617 530**

Arnaud DHAUSSY
AEQUITAS
EXPERT COMPTABLE DIPLOME
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement	23 352	3 377		26 729
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	44 717	1 559	11 435	34 840
Immobilisations incorporelles	**68 068**	**4 936**	**11 435**	**61 569**
- Terrains	744			744
- Constructions sur sol propre	379 876	21 195		401 071
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	88 549	3 898		92 448
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	96 318	3 198		99 516
- Installations générales, agencements aménagements divers	431 806	58 552		490 358
- Matériel de transport	152 492	32 398	17 492	167 398
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	599 935	-10 005	70 920	519 010
- Emballages récupérables et divers		42 105	2 567	39 538
Immobilisations corporelles	**1 749 722**	**151 340**	**90 979**	**1 810 083**
ACTIF IMMOBILISE	**1 817 790**	**156 276**	**102 414**	**1 871 652**

Arnaud DHAUSSY
EQUITAS
EXPERT COMPTABLE DIPLOME
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 207 662 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	25 130		25 130
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	376	376	
Autres	133 935	133 935	
Charges constatées d'avance	48 220	48 220	
Total	**207 662**	**182 532**	**25 130**
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
FOURNISSEURS - RRR À OBTENIR	750
PERSONNEL - PRODUITS À RECEVOIR	21 624
Total	**22 374**

Seules font l'objet d'une inscription en produits à recevoir les valeurs dont le montant est connu avec certitude lors de l'arrêté des comptes.
Ils correspondent à des produits courants d'exploitation et des remboursements de charges courantes.

Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	Ala clôture
Fonds propres sans droit de reprise	297 070				297 070
Fonds propres avec droit de reprise	602	220 406	-602		220 406
Ecarts de réévaluation					
Réserves	1 026 137		64 203		1 090 340
Report à Nouveau	-87 500	134 022	-63 602		-17 079
Excédent ou déficit de l'exercice	354 429	-354 429		119 359	-119 359
Situation nette	**1 590 737**			**119 359**	**1 471 378**
Fonds propres consomptibles					
Subventions d'investissement	2 386			1 568	818
Provisions réglementées	26 194		217 666		243 860
Droits de propriétaires (Commodat)					
TOTAL	**1 619 317**		**217 666**	**120 927**	**1 716 056**

Provisions réglementées

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Reconstitution des gisements pétroliers				
Pour investissements	21 000	200 000		221 000
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires		17 666		17 666
Prêts d'installation				
Autres provisions	5 194			5 194
Total	**26 194**	**217 666**		**243 860**
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles		217 667		

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges		25 000			25 000
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total		**25 000**			**25 000**
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation					
Financières					
Exceptionnelles		25 000			

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 984 290 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	80 427	19 990	60 437	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	801	801		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	239 266	239 266		
Dettes fiscales et sociales	659 665	659 665		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	4 130	4 130		
Produits constatés d'avance				
Total	**984 290**	**923 852**	**60 437**	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	29 029			
(**) Dont envers les associés				

Dettes garanties par des sûretés réelles

	Dettes garanties	Montant des suretés	Valeurs des biens donnés en garantie
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit			
Emprunts et dettes divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Total			

Arnaud DHAUSSY
EQUITAS
EXPERT COMPTABLE DIPLOMÉ
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS - FACT. NON PARVENUES	93 302
INTÉRÊTS COURUS	395
DETTES PROVIS. PR CONGÉS À PAYER	188 499
PERSONNEL - AUTRES CHARGES À PAYER	9 703
PERSONNEL - CET	145 990
CHARGES SOCIALES S/CONGÉS À PAYER	84 825
CHARGES SOC SUR REMUNERATION A PAYE	4 365
CHARGES FISCALES S/CONGÉS À PAYER	18 850
CHARGES FISCALES SUR REMUNERATION À	970
ETAT - AUTRES CHARGES À PAYER	13 675
Total	**560 574**

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Montant
Charges d'exploitation	48 220
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
Total	**48 220**

Charges et produits d'exploitation et financiers

Subventions d'exploitation

Suivi des subventions affectées

	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours de l'exercice B	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées C	Fonds restants à engager en fin d'exercice A - B + C
Logiciel CSAPA La Po	*7 476*	*7 476*			*7 476*
Logiciel CSAPA L'Env	*7 476*	*7 476*			*7 476*
Réfection plafonds et c				*50 646*	*50 646*
Aménagement sous-s				*94 154*	*94 154*
Climatisation infirmerie				*13 892*	*13 892*
Voiture Caarud L'étap				*18 827*	*18 827*
Electroménager Caaru				*3 006*	*3 006*
Plan de travail Caarud				*420*	*420*
Cuisine équipée Caaru				*2 097*	*2 097*
Mobilier Caarud L'étap				*2 755*	*2 755*
Voiture Caarud Pazap				*18 827*	*18 827*
Voiture CSAPA La Por				*14 716*	*14 716*
Bureaux CSAPA La P				*3 412*	*3 412*
Total	**14 952**	**14 952**		**222 752**	**237 704**

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Pénalités, amendes fiscales et pénales	7 043	
Autres charges	6 698	
Amortissements dérogatoires	17 667	
Autres provisions réglementées	200 000	
Provisions pour risques et charges	25 000	
Produits des cessions d'éléments d'actif		1 200
Subventions d'investissement virées au résultat		1 568
Autres produits		6 975
TOTAL	**256 408**	**9 743**

Arnaud DHAUSSY
AEQUITAS
EXPERT COMPTABLE DIPLOMÉ
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Notes sur le compte de résultat

Analyse du résultat

	Déficit	Bénéfice
Résultat de l'exercice	**119 359**	
SIEGE ADMINISTRATIF	80 542	
CSAPA PORTE OUVERTE		32 671
CSAPA L'ENVOL	62 748	
CER		66 326
CEF	17 892	
CAARUD CALAIS		486
CAARUD ARRAS	17 648	
PRS Saint Omer	20 303	
ERC	3 117	
CAP Calaisis		1 402
Association des membres	17 994	
Part du résultat sur gestion conventionnée	**220 244**	**100 885**
Part du résultat sur gestion libre		

Autres informations

Evènements postérieurs à la clôture

En date du 30 janvier 2020, l'OMS a déclaré l'état d'urgence internationale lié à la santé publique. En raison de l'évolution du COVID-19, la France a annoncé des mesures de confinement en date du 17 mars 2020. En raison de ces mesures de confinement, l'activité de l'association est perturbée et notre structure fait l'objet de mesures exceptionnelles à la date d'arrêté des comptes durant une période indéterminée. Compte tenu de l'évolution de la situation à la date d'arrêté des comptes, nous ne sommes pas en capacité d'appréhender avec exactitude l'ensemble des éléments pouvant impacter les comptes de l'exercice 2020, néanmoins malgré les impacts pouvant survenir cela ne devrait pas remettre pas en cause la continuité d'exploitation grâce aux leviers économiques.

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en Euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	134 520
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Total	**134 520**

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 134 520 Euros

ABCD

RESULTATS 2019

	Total Association	Association des membres	Siège	POLE JUSTICE		POLE SANTE				Actions complémentaires - POLE SANTE							TOTAL Actions Complémentaires POLE SANTE
				CER Isbergues	CEF Saint-Venant	CSAPA La Porte Ouverte Saint-Omer	CSAPA l'Envol Calais	CAARUD Etape Arras	CAARUD Pazapa Calais	(20)Prévenir et Ecouter Saint-Omer et Calais	Formation Projet CAFTA	(28)Prévention Conduites addictives Calais	Interventions Lycées Collèges	Formation Addictologie Saint-Omer (CLS)	Réseau Local Saint-Omer	ERC	
				PJJ	PJJ	ARS	ARS	ARS	ARS	Conseil Général	Cap Calaisis	Cap Calaisis	Facturation	ARS	ARS	Région/ARS	
Subvention 2019 (Hors reprise de résultat N-2)	5 451 605,39 €	- €	350 449,68 €	1 068 442,39 €	2 030 919,53 €	1 031 780,66 €	597 523,99 €	355 521,77 €	321 795,05 €	45 622,00 €							45 622,00 €
Subvention 2018 (Hors reprise de résultat N-2)	5 013 804,45 €	- €	305 172,36 €	838 376,49 €	2 042 038,90 €	926 142,40 €	497 741,18 €	312 206,31 €	282 024,17 €	45 622,00 €						69 653,00 €	115 275,00 €
Résultat comptable 2019	- 119 358,92 €	- 17 993,97 €	- 80 542,09 €	66 326,32 €	- 17 891,54 €	32 670,84 €	- 62 748,49 €	- 17 647,88 €	485,77 €	- 20 303,27 €		1 402,47 €				- 3 117,08 €	- 22 017,88 €
Provision congés payés	24 009,18 €		2 086,27 €	- 2 640,87 €	24 563,78 €					- €	- €	- €	- €	- €	- €		
Provision CET	25 227,65 €		13 422,14 €	249,22 €	11 556,29 €					- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	
Reprise résultat antérieur	107 356,13 €					5 086,98 €	106 825,68 €	- 4 556,53 €	- €								
Résultat Administratif 2019	37 234,04 €	- 17 993,97 €	- 65 033,68 €	63 934,67 €	18 228,53 €	37 757,82 €	44 077,19 €	- 22 204,41 €	485,77 €	- 20 303,27 €	- €	1 402,47 €	- €	- €	- €	- 3 117,08 €	- 22 017,88 €

PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS COMPTABLES

	Total Association	Association des membres	Siège	POLE JUSTICE		POLE SANTE				Actions complémentaires - POLE SANTE							TOTAL Actions Complémentaires POLE SANTE
				CER Isbergues	CEF Saint-Venant	CSAPA La Porte Ouverte Saint-Omer	CSAPA l'Envol Calais	CAARUD Etape Arras	CAARUD Pazapa Calais	(20)Prévenir et Ecouter Saint-Omer et Calais	Formation Projet CAFTA	(28)Prévention Conduites addictives Calais	Interventions Lycées Collèges	Formation Addictologie Saint-Omer (CLS)	Réseau Local Saint-Omer	ERC	
Résultats Comptables	- 119 358,92 €	- 17 993,97 €	- 80 542,09 €	66 326,32 €	- 17 891,54 €	32 670,84 €	- 62 748,49 €	- 17 647,88 €	485,77 €	- 20 303,27 €	- €	1 402,47 €	- €	- €	- €	- 3 117,08 €	- 22 017,88 €
116 200 Congés payés	- 24 009,18 €	- €	- 2 086,27 €	- 2 640,87 €	- 24 563,78 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
116 200 CET	- 25 227,65 €	- €	- 13 422,14 €	- 249,22 €	- 11 556,29 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	
115 019 Résultat en attente d'affectation	- 30 110,24 €	- €	- 65 033,68 €	63 934,67 €	18 228,53 €	32 670,84 €	- 62 748,49 €	- 17 647,88 €	485,77 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Report à nouveau	- 40 011,85 €	- 17 993,97 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- 20 303,27 €	- €	1 402,47 €	- €	- €	- €	- 3 117,08 €	- 22 017,88 €
TOTAL	- 119 358,92 €	- 17 993,97 €	- 80 542,09 €	66 326,32 €	- 17 891,54 €	32 670,84 €	- 62 748,49 €	- 17 647,88 €	485,77 €	- 20 303,27 €	- €	1 402,47 €	- €	- €	- €	- 3 117,08 €	- 22 017,88 €

EXPERT COMPTABLE DIPLOME COMMISSAIRE AUX COMPTES
Arnaud DHAUSSY
AEQUITAS

ASSOCIATION ABCD

Aide, Soins et prises en charge

210 rue de Dunkerque
BP 98
62502 SAINT-OMER CEDEX

-o0o-

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019

AEQUITAS AUDIT

Associés Gérants
Jean-François DARROUSEZ
Arnaud DHAUSSY
Marc DUBOIS
Benoît VANDERSCHELDEN

Associés
Hervé JOORIS
Christophe LEWANDOWSKI

SOCIÉTÉ DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
Inscrite sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes, rattachée à la CRCC de Douai

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019

A l'Assemblée générale de l'Association A.B.C.D.,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, application de l'article R. 314-59 du code de l'action sociale et des familles, il nous appartient de vous communiquer, le cas échéant, certaines informations relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'organe délibérant.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Pour le DÉVELOPPEMENT DURABLE de votre entreprise®

9, rue Delesalle
PA du pré Catelan
59110 LA MADELEINE LEZ LILLE
Tél. : 03 20 74 64 40
Courriel : audit@aequitas.fr

Marqueur de réussite !
www.aequitas.fr
blog.aequitas.fr

MEMBRE DU CERCLE LOUVRE-LENS
ENTREPRISE ENGAGÉE POUR L'AVENIR DU MUSÉE ET DU TERRITOIRE

SARL AEQUITAS AUDIT, SARL au capital de 619 260 euros - RCS LILLE Métropole B 046 350 088 - SIRET 046 350 088 00103 - ID TVA CEE FR 00 046 350 088

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisés de la convention suivante, mentionnée à l'article L. 612-5 du code de commerce, qui a été passée au cours de l'exercice écoulé.

- **Indemnisation exceptionnelle des administrateurs**

  Personnes concernées :

  Messieurs BOURAS et RYNGAERT (administrateurs)

  Nature et objet :

  Le conseil d'administration a arrêté le principe d'une indemnisation exceptionnelle au titre des missions spéciales réalisées par les administrateurs.

  Modalités :

  Les sommes versées au titre de cette indemnisation s'élèvent respectivement à 4 800 et 6 000 euros soit globalement une somme portée en charges pour 10 800 euros.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ORGANE DELIBERANT

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application des dispositions de l'article R. 314-59 du code de l'action sociale et des familles, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'organe délibérant au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

- **Convention de prestations comptables**

  Personne indirectement concernée :

  Monsieur Thierry DETEVE

  Nature et objet :

  Votre association confie à la société d'expertise comptable GRANT THORNTON, la mission de présentation des comptes annuels.

  Modalités :

  Le montant des honoraires porté en charges au titre de l'exercice 2019 s'élève à 18 358 €.

- **Convention de rémunération des cadres dirigeants et directeurs d'établissements**

Personnes concernées :

Les cadres dirigeants salariés (au sens de l'article L3111-2 du Code du Travail) et les directeurs des établissements sociaux et médico-sociaux de votre association (au sens de l'article L312-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles).

Nature et objet :

Les personnes indiquées ci-avant perçoivent une rémunération au titre de leur contrat de travail.

Modalités :

La rémunération brute globale des 3 personnes ayant la qualité de cadre dirigeant salarié ou directeur d'établissements sociaux et médico-sociaux s'élève à 159 677.10 € au titre de l'exercice 2019.

Fait à La Madeleine, le 7 septembre 2020.

Pour AEQUITAS AUDIT

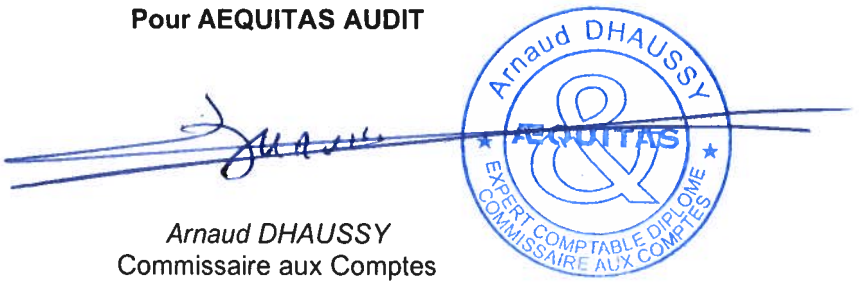

Arnaud DHAUSSY
Commissaire aux Comptes